CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2014 – 18 H 30

PROCES VERBAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal à l'exception de :
Absents excusés :
Mme V. ARTERO
M. M. RAMAZ
M. F. LEGIER
Mme M. BREMOND a donné pouvoir à Mme H. GENTE.
Mme M. EXCOFFIER a donné pouvoir à M. D. FARRO.
M. C. BRONDOLIN a donné pourvoir à M. E. BRUCHET.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013.

Le détail chiffré des comptes administratifs de la commune et de la caisse des écoles ayant été donné tardivement les membres du conseil municipal décident à l'unanimité que les points N°1 Compte Administratif 2013 – Compte de gestion – Commune N°2 Compte Administratif 2013 – Compte de gestion – Caisse des Ecoles N°3 Débat sur les orientations budgétaires seront évoqués lors du prochain conseil municipal le mercredi 12 mars 2014 à 18 heures 30.

Au cours de la séance ont été prises à l'unanimité les délibérations suivantes :

Demande de classement de l'office de tourisme en catégorie III
Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les offices de tourisme peuvent se faire classer. Ce nouveau classement est un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention. L'office de tourisme sollicite un classement en catégorie III qui correspond à une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique.

Subvention à l'Association Vivons Ensemble pour le fonctionnement du temps cantine – année 2014
L'association « Vivons ensemble » par la mise en place d'activités, intervient pendant le temps cantine sur les deux écoles maternelles du village. Le montant de 6.500 € pour cette prestation est identique à celui de 2013.
Le versement de cette participation s'effectue en deux fois :
- 50 % au 15 juillet
- 50 % au 15 décembre.

Création d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs
Le maire propose à l'assemblée de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et notamment :
- un emploi de technicien,
- un emploi de chef de service principal 1ère classe de police municipale.

et de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.
M. FARRO interroge Monsieur le Maire sur la pertinence de ces créations de postes, et plus particulièrement celui de la police municipale. Il l'interroge par ailleurs sur la situation de Monsieur le Directeur des Services Techniques. Monsieur le Maire rappelle que les promotions sont validées par le Centre Départemental de Gestion 13 dont on dépend. De plus les postes sont créés pour pouvoir permettre les avancements à un grade supérieur et nommer les agents au sein de la collectivité.
M. FARRO vote pour cette délibération sous réserve que Monsieur le Maire ne nomme personne sur les postes d'ingénieur et de chef de service principal de 1ère classe de police municipale avant les élections municipales. M. CHABERT émet le même avis.

Bail emphytéotique avec le centre TP CFA PACA

La commune a signé avec TP CFA PACA en août, un bail emphytéotique de 99 ans portant sur 2 parcelles cadastrées section D n° 1021 (1 ha 97a 96 ca²) et 559 (18a 52ca). Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, dans le cadre de l'aménagement de la RD17d, le département a fait réaliser une étude hydrologique qui impose un bassin de rétention Ce bassin sera implanté sur la parcelle 559. Les services du Conseil Général des Bouches-du-Rhône proposent d'acquérir ladite parcelle au prix fixé par le service des Domaines. Cette parcelle ne peut donc pas être louée à TP CFA PACA, le bail emphytéotique ne pourra porter que sur la parcelle 1021.

Par ailleurs, le centre TP souhaiterait pouvoir louer de la même façon –par bail emphytéotique- la parcelle D 829 d'une superficie de 2ha 27a 17ca sise en face de la 1021, afin d'y implanter des équipements pour la nouvelle école qui devrait ouvrir en 2016.

Dans ces conditions la commune envisage de :

- demander une nouvelle évaluation à France Domaine individuellement pour chaque parcelle : 559, 829 et 1021

Pour le Centre TP PACA :

- faire un bail emphytéotique pour les parcelles 1021 et 829
- fixer un nouveau loyer suite à ladite réévaluation.

Pour les services du Conseil Général 13 :

- leur donner notre accord pour la vente de la parcelle 559 au prix qui sera fixé par les domaines.

Droit de préemption – Biens sis 20, rue Louis Rayon

Le maire a reçu délégation du conseil municipal pour exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme. Toutefois, Il tenait à vous faire part du projet de vente dans le village ancien au 20, rue Louis Rayon cadastrés section G n°820 (10a 69ca), de 2 appartements occupés (50 m² chacun) et de 23 garages au prix de 380.000 €.

La DIA a été reçu en mairie le 16 janvier 2014. A partir de cette date, la commune a deux mois pour faire connaître sa décision en indiquant le projet poursuivi. L'estimation de France Domaines est de 362.000 €.

Une proposition d'achat au prix des domaines va être faite au vendeur.

Adhésion au SMED 13 des communes de Lançon de Provence, La Fare les Oliviers, Coudoux, Velaux et Ventabren

L'adhésion de nouvelles collectivités suppose une délibération favorable des communes membres du syndicat à la majorité qualifiée. Aucune objection.

Carrefour de Mille Bouquets – Régularisation foncière après travaux

Le conseil municipal du 25 septembre 2013 par délibération n°56-2013 a acté la régularisation foncière du carrefour Mille Bouquets, échanges de parcelles sans soulte suite à ces travaux.

Or les documents d'arpentage enregistrés par le service du cadastre sont légèrement différents après le mesurage du géomètre expert. La délibération doit être modifiée car elle doit être en parfaite adéquation avec les surfaces mesurées.

Confortement de la Digue des Prises – Convention de Maîtrise d'Ouvrage et Avenant avec le SMAVD

Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués par le SMAVD pour protéger les communes contre les crues de la Durance. Il rappelle la nécessité de conforter ce côté du village que la chute du canal EDF ravine. Malgré la route qui a été refaite ce n'est pas suffisant pour protéger les habitants. Monsieur CHABERT demande si avec ces travaux tout danger serait écarté. Rien n'est jamais sûr à 100 % mais les études essaient d'anticiper les aléas connus à ce jour. Le plan de financement prévisionnel pour la commune (20 % du montant HT de travaux) est de 405.600 € HT. Les 80 % restant étant subventionnés par différentes organismes dont l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau …

Prise en charge des équipements du Lotissement « L'espigau »

Monsieur le Maire a reçu un courrier du Président de l'Association du Lotissement L'espigau lui demandant le transfert amiable des équipements du lotissement dans le domaine public. Il vous est proposé de vérifier l'état desdites installations. Si rien ne s'y oppose l'intégration des équipements pourrait être effectuée.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GENTE, Présidente de la commission extra-municipale qui a travaillé sur ce dossier. Elle rappelle que 14 réunions de concertations avec les différents acteurs ont permis d'élaborer un planning horaire qui a été présenté en réunion de synthèse le jeudi 30 janvier 2014, et est proposé ce soir aux membres du conseil municipal.

Nous sommes conscients de n'avoir pu satisfaire l'ensemble des partenaires mais nous pensons avoir répondu au plus juste à partir des concertations réalisées entre tous les acteurs.

Les horaires proposés sont le fruit d'une réflexion nourrie en premier de l'intérêt de l'enfant, des familles, des enseignants, d'une cohérence territoriale, de la cohérence de la circonscription, de la logistique de transport municipal en campagne, du tissu associatif vivant, des moyens humains et financiers de la commune.

C'est un travail collectif et constructif pour trouver les solutions les plus adaptées à cette mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.

Principales décisions retenues :

- Rythme identique pendant la semaine des journées scolaires 9 h – 12 h et 13 h 45 - 16 h pour les classes élémentaires et 9 h - 12 h et 13 h 30 – 15 h 45 pour les classes maternelles.
  Ce ¼ h d'écart permet le déplacement des parents entre les différentes écoles et la sieste plus tôt pour les maternelles.
- Choix du mercredi 9 h - 12 h pour la demi-journée imposée.
- Pause méridienne : raccourcie d'1/4 heure et différente : 13 h 30 maternelle, 13 h 45 élémentaire. Cette réduction va dans le sens de la demande des enseignants sans toutefois les satisfaire totalement car ils auraient voulu une réduction d'1/2 heure.
- TAP (temps d'activités périscolaires à la charge de la commune) – choix de 1 heure (16 h-17 h)
- L'horaire du périscolaire reste inchangé avec une prise en charge supplémentaire le mercredi matin.

Monsieur FARRO s'interroge sur l'obligation de donner une réponse aux services de l'Education Nationale et sur la faisabilité de cette réforme pour la rentrée 2014. Il propose même de « boycotter » cette loi. Madame GENTE lui rappelle qu'il est membre de la commission extra-municipale et qu'il avait validé les décisions présentées lors de ce conseil. En tant que citoyen on peut critiquer ou pas une loi mais en tant qu'élu on est responsable et pour être prêt pour septembre 2014 il faut travailler à cette réforme pour essayer de la mettre en application du mieux possible dans l'intérêt des enfants.

Monsieur le Maire propose que ce point fasse l'objet d'une nouvelle discussion lors du prochain conseil municipal du 12 mars 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CONTE fait le point sur :

- Syndicat Intercommunal « craponne durance » - colonie de Chabottes.
  Suite à la dissolution du syndicat, le trésor public a effectué la répartition par commune.
  Il sera reversé à la commune la somme de 5522.19 €.
- Reversement d'Agglopole à la commune dans le cadre du contrat enfance jeunesse Année 2012 de :
  - 68.466,96 € pour la crèche
  - 16.007,80 € pour le périscolaire
  - 1.027,83 € pour le LAEP
- Piscine municipale. Travaux à prévoir pour le grand bassin - SOCOTEC a été consulté.
- L'étude sur le projet d'aménagement du Parc des deux canaux.

Monsieur le Maire demande si d'autres points sont à aborder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.